

# Quatre hypothèses comparatives France-Pologne sur la violence antisémite au XXe siècle (Partie 1)

Paul Zawadzki

Les recherches d'inspiration anthropologique, psycho-sociologique ou psychanalytique, qui se sont multipliées depuis la découverte du génocide ont souvent tenté d'expliquer l'antisémitisme, par le biais de théories à vocation universelle, en privilégiant son caractère diachronique et largement européen. Tout en essayant de faire la part de l'universel et du spécifique, la perspective ouverte par la sociologie historique comparative met au contraire l'accent sur les différentes formes de l'antisémitisme. Car, vu de plus près, les modes d'expression et manifestations concrètes de l'antisémitisme, sa capacité de mobilisation sont extrêmement différenciées en fonction des contextes socio-historiques.

Ainsi s'agissant de la violence antisémite, comment ne pas être frappé par le contraste France/Pologne. A partir de la fin du XIXe siècle, on observe une expansion de la violence antisémite physique, collective et individuelle, en Pologne, alors qu'en France [1], au contraire, cette violence (physique) se marginalise. Certes, il y eut encore entre janvier 1898 et août 1899 des émeutes antijuives dans un grand nombre de villes en France [2]. Mais en dépit de la montée de l'antisémitisme dans les années trente, celui-ci ne se manifeste pas sous la forme de pogromes. Ce n'est pourtant pas faute de violence. Pierre Birnbaum a récemment rappelé l'extraordinaire haine véhiculée par toute une floraison de textes, pamphlets et libelles antisémites en tous genres [3]. La France juive de Drumont (1886) connût 200 éditions jusqu'en 1914 [4]. De telle sorte qu'on peut se demander "pourquoi n'y a-t-il pas eu de pogromes en France au XXe siècle ?".

Le cas français montre d'ailleurs la complexité de la question du passage à l'acte. Sans même rappeler les difficultés liées au concept d'explication en sciences sociales, la multiplication des facteurs explicatifs ou la construction de modèles n'élucide pas l'énigme du passage à l'acte. En se demandant "pourquoi n'y a-t-il pas de socialisme aux Etats-Unis ?", Sombart esquissait un modèle reposant sur l'action stratégique de l'individu rationnel. Il est certainement possible de rendre compte des facilitations de la violence antisémite, tant par la structure de la situation dans laquelle elle se produit, que par les croyances des acteurs, ou leur "rationalité subjective" [5] (par exemple la légende du meurtre rituel), mais il est difficile de réduire

les pogromes à la seule violence stratégique. De plus, comme le racisme, l'antisémitisme peut s'exprimer sous forme de préjugé ou d'idéologie, ou bien s'incarner dans des pratiques de discrimination, allant de la ségrégation jusqu'au meurtre [6]. Or comme le montre, par exemple, la célèbre expérience de LaPiere [7], il n'y a pas de relation de nécessité entre préjugé et pratique. De même, on est loin du consensus dans la résolution du problème historique et épistémologique du passage de la doctrine au meurtre et, comme l'écrit de manière provocante Jacob Katz, "attribuer les effets mortels de l'antisémitisme à la pensée raciste, c'est comme imputer les effets mortels des couteaux à leur inventeur" [8]. Reste qu'un pogrome sans préjugés antisémites est improbable et que d'une manière générale, si l'on en croit Ted Gurr, le potentiel de la violence politique est corrélé avec les justifications normatives et instrumentales qu'on lui confère [9].

L'antisémitisme en Pologne au XXe siècle ne fut pas seulement préjugé, idéologie, ou instrument de mobilisation. Il prit également la forme d'une pratique sanglante, bien que le singulier soit ici trompeur : le déferlement de la violence antisémite (physique) entre 1918 et 1947 n'obéit probablement pas à une logique unique. Ses enjeux et ses détonateurs sont variables suivant les situations. Reste que son ampleur est sans précédent dans l'histoire de la Pologne puisque celle-ci n'a jamais connu les massacres médiévaux qui, en Occident, se chiffrent par milliers de morts entre la première croisade (XIe) et la grande peste (XIVe). En voici les manifestations les plus spectaculaires, que l'on est d'autant plus contraint de rappeler qu'elles furent longtemps l'objet d'une dénégation de l'historiographie polonaise.

L'indépendance s'ouvre sur une première vague de pogromes (Cracovie, Kielce, Lublin, Przemysl, etc.) [10] et dont le plus connu est peut-être celui de Lwow le 22 novembre 1918 (au moins une centaine de morts) [11]. On note une seconde vague de violence antisémite dans les années 1929-1931, mais celle-ci s'exacerbe principalement dans la seconde moitié des années trente. Sans viser l'exhaustivité, citons les pogromes de Grodno, Suwalki (juin 1935), Odrzywol (novembre 1935), Czyzew (décembre 1935), Przytyk (mars 1936), Minsk Mazowiecki (juin 1936), Brzesc (mai 1937), Czestochowa (juin 1937), Bielsko Biala (septembre 1937) etc [12]. Des rapports internes du Ministère de l'Intérieur indiquent une échelle quantitative de la violence. Pour le troisième trimestre 1936, on note 92 agressions individuelles et 105 agressions collectives, 571 blessés et 26 tués, 1115 cas de vitres brisées [13]. Au quatrième trimestre, les mêmes

sources indiquent 654 blessés, 13 tués, 1492 cas de vitres brisées [14]. Entre 1935 et 1937, on a pu dénombrer une cinquantaine d'attaques à la bombe visant généralement des magasins juifs, parfois des synagogues [15].

Tout au long des années trente, des bagarres, déclenchées par les corporations nationalistes et fascistes qui dominaient alors la vie politique étudiante, ensanglantent les Universités et les écoles supérieures [16]. Loin de mettre un coup d'arrêt aux violences populaires, les débuts de l'occupation semblent au contraire les exacerber. En consignait jour après jour, avec la passion de l'ethnologue qui voit sombrer sa propre société, la prolifération des violences antijuives à Varsovie, entre octobre 1939 et novembre 1940, l'historien Emanuel Ringelblum observait que "dans certaines rues le Juif ne pouvait se montrer, de peur de rentrer chez lui, battu jusqu'au sang, dépouillé de son argent et même de ses vêtements. La rue devint le lien entre les antisémites polonais et les hitlériens" [17]. Ni le génocide ni la fin de la guerre ne mettent un terme à la violence antisémite. Selon les chiffres disponibles, 150 Juifs furent assassinés au cours du premier trimestre 1945 [18], 353 sur l'ensemble de l'année [19], 800 jusqu'en avril 1946 [20]. Jusqu'en août 1946, les "actions ferroviaires" consistant à piller les Juifs (ou supposés) dans les trains, puis à les assassiner firent plus de 120 victimes [21]. L'auteur du Massacre des survivants estime que 1500 Juifs furent tués dans ces années d'après guerre [22]. En juin 1945 des émeutes antijuives se produisent à Rzeszow. Des pogromes éclatent le 11 août 1945 à Cracovie (2 morts), le 4 juillet 1946 à Kielce (42 morts) [23]. La Pologne n'est pas le seul pays d'Europe de l'Est où des pogromes eurent lieu après la guerre. Qu'il suffise de rappeler les violences de Kunmadaras en Hongrie (mai 1946) [24], celles de Velke Topolcany en Slovaquie (septembre 1945) [25]. Mais c'est assurément celui où la violence antisémite diffuse sur l'ensemble du territoire eut le plus d'ampleur, là où elle fit le plus de victimes. Car, hormis les pogromes, on est frappé, dans les campagnes, par la fréquence, des assassinats ponctuels des survivants revenant sur leurs anciens lieux d'habitation, récupérer parfois des biens qui leur avaient appartenu. Poursuivant, en 1984, ses recherches sur l'image du Juif dans la culture populaire (rurale), l'ethnologue Alina Cala note que, partout où la question des incidents violents fut posée, les enquêtés se souvenaient de meurtres commis sur des individus isolés, des groupes ou des familles juives [26].

Dans quelle mesure la sociologie historique du politique peut-elle éclairer le contraste France/Pologne ? Loin d'être exhaustives, les

quatre hypothèses retenues ici sont liées aux trajectoires inverses des constructions politiques respectives. Elles "n'expliquent" pas la violence antisémite mais contribuent à rendre compte de certaines de ses facilitations à l'Est, et en ce sens elles privilégient les spécificités du cas polonais. C'est pourquoi on abordera pas ici ce qui relève du "patrimoine" européen des préjugés antisémites. Par exemple seront passés sous silence les avatars modernes de la diabolisation médiévale du Juif qui resurgit si fréquemment dans le discours antijuif "d'auto-victimisation" [27], et dont le mythe du complot juif mondial mis en forme au XXe par les Protocoles des Sages de Sion constitue le paradigme. Dans les exemples choisis nous avons privilégié la flambée de violence antisémite des années trente en Pologne, car non seulement son initiative est très souvent politique (groupes nationalistes et fascistes), mais surtout parce que, conformément aux critères définitionnels de la violence politique retenus dans le projet même de cette table ronde, elle "influence les rapports de forces socialement constitués ainsi que les modes de gouvernement qui tentent de les régir" [28]. De plus, cette violence a des effets sur les stratégies politiques des Juifs polonais qui s'orientent davantage qu'en France vers la protestation (communisme, socialismes) ou la sortie (sionisme). L'expérience des années trente est fondamentale en Pologne en tant qu'elle constitue une rupture du contrat hobbesien qu'on peut traduire par "le lien stratégique entre l'abandon par l'individu-citoyen de sa liberté politique et l'accomplissement par l'Etat d'une fonction de protection" [29], ce qui à son tour permet de comprendre pourquoi les stratégies politiques des Juifs furent dans l'ensemble plus radicales en Pologne qu'en France.

### **Violence et centralisation**

La première hypothèse reste sans doute la plus fragile et attend encore son historien. Si l'on accepte dans la perspective de Norbert Elias, qui "peut n'apparaître que comme un essayiste de talent" [30], l'hypothèse longue d'une pacification des conduites en Occident, liée notamment au développement de l'Etat (avec pour la France le processus de "curialisation des guerriers"), hypothèse qui, dans sa généralité, semble confirmée par certains historiens [31], le contraste polonais apparaît immédiatement. En effet ce qui constitue la spécificité historique fondamentale de la Pologne à partir de la fin du XVIe siècle c'est la "décentralisation de la souveraineté" [32]. Le succès du refus nobiliaire de la délégation de la puissance au profit du centre politique marque "la victoire des périphéries" [33]. Dans une Europe où s'affirment les absolutismes, l'échec de la centralisation politique signifie l'impossibilité pour l'Etat de se constituer en

monopole de la coercition physique légitime [34] et d'étendre son pouvoir de tutelle sur l'ensemble du territoire, tant sur le plan de la justice que celui de la police. La fameuse "liberté dorée" des nobles c'était d'un côté le "jus vitae et necis" (codifié en 1574) qui établissait le droit de vie et de mort sur les serfs, et de l'autre "l'habitude de mener de front l'action judiciaire légale et d'agir simultanément par la force brutale", ce qu'on appelait "faire valoir ses droits jure et gladio" [35]. L'oligarchie nobiliaire se rendait justice elle-même [36]. Comme le résume de manière plaisante un des initiateurs polonais de l'anthropologie historique, commentant ainsi la pratique des incursions nobiliaires [37] : "Le noble estimait que Dieu est trop haut et le Roi trop loin pour qu'ils puissent rendre justice rapidement, aussi il la rendait lui-même ; il s'emparait militairement de la maison voisine, prenait le voisin et sa famille en otage et l'obligeait à accepter les conditions de l'accord" [38]. D'une manière générale, entre le XVIe et le XVIIIe siècle, les occasions de prendre les armes étaient très nombreuses : sans même évoquer les luttes internes entre magnats, par petite noblesse interposée, "des réunions de dizaines ou de centaines d'individus armés, lors d'une noce ou d'une fête de baptême, ou encore dans une diétine, suffisaient à constituer une masse critique : pour la moindre raison on saisissait le sabre, ou parfois simplement des haches, des bâtons ou des ranches" [39]. C'est dire qu'avec la décentralisation et la persistance de ces "guerres du dedans" [40], on est loin du modèle de domestication des pulsions et des affects lié à la monopolisation de la contrainte que décrit Elias [41].

Devenue périphérie d'Empires, "la Pologne a-t-elle perdu le XIXe siècle sous l'angle de la civilisation moderne ?" En dépit de la connotation évolutionniste d'une telle question, les historiens en débattent périodiquement [42]. La socialisation politique des masses, l'apprentissage de la démocratie permettant l'intégration de la protestation dans un jeu politique institutionnalisé devront attendre le XXe siècle. Tout au long du XIXe siècle le recours à la violence reste fréquent. Glorifiées par le romantisme, les insurrections contre un ordre politique dépourvu de légitimité culturelle étaient réprimées dans le sang, tout comme le furent les protestations ouvrières, souvent proches de l'émeute (par exemple Lodz 1892), au tournant du siècle. Par ailleurs, les normes coutumières perpétuaient l'injonction "d'avoir le courage de tuer un homme lorsque celui-ci porte atteinte à l'honneur" [43]. La noblesse polonaise dans l'empire russe sera politiquement décapitée mais l'image des campagnes polonaises, où sévissent au XIXe et au début du XXe siècle alcoolisme et criminalité [44], indique une tendance au maintien d'une violence

rurale qui paraît parfois d'une banalité étonnante. "Jamais une noce ne pouvait se dérouler sans bagarre", raconte un violoniste de la fin du XIXe siècle [45]. Dans ses mémoires, le grand leader du parti paysan P.S.L., W. Witos (1874-1945), rapporte que "les bagarres entre valets de ferme des différents villages étaient à l'ordre du jour. Celles-ci étaient inévitables dans les fêtes, les noces, et surtout à l'auberge. Elles mettaient aux prises deux individus, (...) ou bien revêtaient un caractère de masse, lorsqu'à la bagarre se joignaient les amis des parties en présence. Très souvent certains villages faisaient de véritables expéditions guerrières contre les villages voisins. Une bataille perdue ou gagnée fournissait toujours la raison d'une nouvelle guerre, qui durait des années" [46].

Si la proposition probable, mais difficile à contrôler, d'une persistance historique de la violence plus importante en Pologne qu'en France est vraie, il est clair que la violence antisémite au XXe siècle devrait d'abord être replacée dans ce cadre général. Ajoutons que la majeure partie du territoire polonais, là où les Juifs étaient les plus nombreux, fut incorporée à l'Empire russe qui inventa "une nouvelle technique antisémite" [47] faisant des pogromes un mode de gouvernement. Le cas des pogromes organisés par les autorités russes (Varsovie 1881, Bialystok et Siedlce 1906) dépasse les limites de cet article mais la question demeure : comment évaluer à long terme les conséquences culturelles de cette autorisation officielle de tuer des Juifs ? Que l'on accepte ou non l'idée d'une persistance historique de la violence plus importante en Pologne qu'en France, il reste que le monopole de la coercition physique par l'Etat, ainsi que son emprise sur la société et sur l'ensemble du territoire sont, très directement cette fois, en question dans les pogromes du XXe siècle. Ceux-ci se produisent dans des moments, où la puissance de l'Etat est vacillante. Ce fut le cas au lendemain des deux guerres mondiales. La vague de violences entre 1935 et 1937 se produit après la mort de Pilsudski, figure tutélaire de l'autoritarisme polonais, pendant la "décomposition" du camp gouvernemental et la crise de légitimité du pouvoir qui s'en suivirent. De même, les pogromes au lendemain de la seconde guerre mondiale se sont déroulés dans le cadre du processus de la prise de pouvoir communiste, dans des conditions proches de la guerre civile. La récente publication de rapports officiels concernant le pogrome de Kielce (juillet 1946), n'accréditent pas davantage la thèse de la provocation soviétique [48] (jamais démontrée) mais révèlent en revanche un climat d'antisémitisme parmi la base du Parti, dans l'armée et dans la milice [49]. Des recherches récentes attestent que le rôle de la milice et de l'armée pendant le pogrome de Kielce ne s'est



pas limité à la passivité : certains fonctionnaires ont épousé la cause des pogromistes [50].

Il semble enfin que la violence antisémite au cours de l'entre-deux-guerres se soit davantage exprimée aux franges des confins orientaux, ces territoires historiquement agités (massacres de Chmielnicki au XVIIe siècle), partagés entre Polonais, Ukrainiens, Biélorusses, Lituanais et Juifs, que l'Etat polonais s'efforçait de "coloniser" et de "poloniser" au cours de l'entre-deux-guerres. Lorsqu'ils nous fournissent des statistiques, les rapports officiels détaillent parfois les chiffres des régions de l'Est. Dans la seconde moitié de 1936, sur 2607 cas de vitres brisées répertoriées, 1660 se produisirent dans la voïvodie de Bialystok [51], à la frontière Est de l'actuelle Pologne.

[Lire la suite](#)

---

[1] Notre propos ne concerne que la métropole car il y eut des pogromes en Algérie (à Constantine en 1934 notamment).

[2] Wilson (S.), *Ideology and experience. Antisemitism in France at the Time of the the Dreyfus Affair*, London and Toronto, Associated University Press, 1982, en particulier le chapitre "The antisemitic riots of 1898", pp. 106-124 ; Michael R. Marrus, *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus. L'assimilation à l'épreuve* (trad.), Paris, Calmann-Lévy, 1972, pp. 240-243 ; Zeev Sternhell, *La droite révolutionnaire. Les origines françaises du fascisme 1885-1914*, Paris, Seuil/Points, pp. 230-239.

[3] *Un mythe politique : la "République juive"*, de Léon Blum à Pierre Mendès France, Paris, Fayard, 1988.

[4] Michel Winock, *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Seuil/Points, 1990, p. 118.

[5] Raymond Boudon, *L'art de se persuader des idées fausses, fragiles ou douteuses*, Paris, Fayard, 1990, pp. 373 et suiv.

[6] Ce sont les trois niveaux d'interrogations dégagées par Michael Banton, *Sociologie des relations raciales* (trad. 1ere éd. anglaise, 1967), Paris, Payot, 1971, p. 18.

[7] En traversant les Etats Unis dans les années trente avec un couple d'amis chinois, LaPiere s'arrêta dans 67 hôtels dont un seul refusa de les loger et 84 restaurants qui les reçurent tous. Six mois après son retour, il leur adressa un questionnaire. A la question "Accepteriez vous des individus de race chinoise comme clients dans votre établissement ?", plus de 90% des propriétaires d'hôtels et de restaurants (qui répondirent) ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas de clients chinois, cf. Richard T. Lapiere, "Attitudes versus Actions", *Social Forces* N° 13, 1934, cité par Michael Billig, "Racisme, préjugé et discrimination", in Serge Moscovici (éd.), *Psychologie sociale*, Paris, P.U.F, 1984, pp. 451-452.

[8] Jacob Katz, "Lectures défectueuses de l'antisémitisme"(trad.), *Sens*, N° 5-6, 1984, p. 208.

[9] Ted Robert Gurr, *Why Men Rebel* (1970), Princeton, Princeton University Press, 1974, p. 156.

[10] Israel Cohen, *A Report on the Pogroms in Poland*, Central Office of the Zionist Organisation, avril 1919, (repris in *Seeds of Conflict Series 2, Palestine, Zionism and the Levant 1912-1946, Tome 1, The Roots*, Nendeln, Klaus Reprint, 1974) qui énumère près de 130 localités touchées par des violences antijuives entre décembre 1918 et janvier 1919 (pp. 11-20) ; *Les Pogromes Anti-Juifs en Pologne et en Galicie en novembre et décembre 1918. Faits et Documents réunis et rédigés par L. Chasanowitch*, Stockholm, 1919.

[11] Jerzy Tomaszewski, "Lwow, 22 listopada 1918" (Lwow, 22 novembre 1918), *Przeglad Historyczny* N° 2, 1984, pp. 279-285.

[12] Tatiana Berenstein, "KPP w walce z pogromami antyżydowskimi w latach 1935-1937" (Le Parti Communiste Polonais dans la lutte contre les pogromes antijuifs dans les années 1935-1937), *B. Z. I. H.*, N° 15-16, 1955, pp. 19-21 en particulier ; Artur Eisenbach, préface à Emanuel Ringelblum, *Stosunki polsko-żydowskie w czasie drugiej wojny światowej* (Les relations judéo-polonaises pendant la seconde guerre mondiale, 1943), Warszawa, Czytelnik, 1988, pp. 8-9 ;

[13] *Sprawozdanie z życia mniejszości narodowych za III kwartał 1936*, (Rapport concernant la vie des minorités nationales pour le III trimestre 1936), Ministerstwo Spraw Wewnętrznych, wydział narodowościowy, Warszawa, 1936, p. 10.



[14] Sprawozdanie z życia mniejszości narodowych za IV kwartał 1936 (Rapport concernant la vie des minorités nationales pour le IV trimestre 1936), Ministerstwo Spraw Wewnętrznych, wydział narodowościowy, Warszawa, 1936, p. 17.

[15] Jolanta Zyndul, "Zajścia antyżydowskie w Polsce w latach 1935-1937, geografia i formy" (Incidents antijuifs en Pologne dans les années 1935-1937, géographie et formes), B.Z.I.H., N°3, 1991, p. 59.

[16] Sur ce point, on dispose des témoignages de deux classiques de la sociologie polonaise : Ludwik Krzywicki, "Burdy studenckie" (bagarres étudiantes), in Wspomnienia (Mémoires), Warszawa, Czytelnik, 1959, tome III, pp. 285-384 ; Stefan Czarnowski, "Zajścia antysemityczne w szkołach wyższych (Incidents antisémites dans les écoles supérieures), Dzieła (Oeuvres), P.W.N., 1956, tome V, pp. 55-62 ; voir également Andrzej Pilch, Studencki ruch polityczny w Polsce w latach 1932-1939 (Le mouvement politique étudiant en Pologne 1932-1939), Kraków, Uniwersytet Jagielloński, 1972, pp. 150-169.

[17] Emanuel Ringelblum, Stosunki..., op. cit., pp. 48 et 50.

[18] Chiffres du Comité Central Juif en Pologne, (C.K.Z.P.).

[19] Article "Poland", Encyclopaedia Judaica, p. 784.

[20] Bernard D. Weinryb, "Poland", in Peter Meyer et al. The Jews in the Soviet Satellites, Syracuse, Syracuse University Press, 1953, p. 252.

[21] Krzysztof Urbanski, "Z problematyki żydowskiej w kieleckim w latach 1945-1946" (De la problématique juive dans la région de Kielce 1945-1946), in Feliks Kiryk (éd.), Żydzi w Małopolsce (Les Juifs en Petite Pologne), Przemysł, Południowo-Wschodni Instytut Naukowy, 1991, p. 349.

[22] Marc Hillel, Le massacre des survivants. En Pologne après l'holocauste (1945-1947), Paris, Plon, 1985, p. 351.

[23] Sur le pogrome de Kielce, nous disposons maintenant de nombreux travaux : Stanisław Ossowski, "Na tle wydarzeń kieleckich", (1946), Kultura i społeczeństwo, N°1, 1987, pp. 49-57 (l'article a disparu de ses œuvres complètes publiées à Varsovie/P.W.N. entre 1966 et 1970) ; Krystyna Kersten, Polacy, Żydzi, Komunizm. Anatomia polprawd 1939-68 (Les Polonais, les Juifs, le communisme. Anatomie

de demi vérités 1939-68), Warszawa, Niezależna Oficyna Wydawnicza, 1992, pp. 89-142 ; Bożena Szaynok, Pogrom Żydów w Kielcach 4 VII 1946 (Le pogrome des Juifs à Kielce 4 VII 1946), Warszawa, Bellona, 1992.

[24] Istvan Bibó, "La question juive en Hongrie après 1944", in *Misère des petits Etats d'Europe de l'Est* (trad.), Paris, l'Harmattan, 1986, p. 371 ; François Fejto, *Les Juifs et l'antisémitisme dans les pays communistes (entre l'intégration et la sécession)*, Paris, Plon, 1960, p. 80.

[25] Peter Meyer, "Czechoslovakia" in Peter Meyer et al., *The Jews in the Soviet Satellites*, op. cit., p. 105.

[26] Alina Cala, "Wizerunek Żyda w polskiej kulturze ludowej" (L'image du Juif dans la culture populaire polonaise), in *Polska myśl polityczna XIX i XX wieku* (La pensée politique polonaise aux XIXe et XXe siècles), tome VIII, Wrocław, Ossolineum, 1992, p. 221.

[27] Pierre-André Taguieff, "Sur une argumentation antijuive de base : l'autovictimisation du narrateur", *Sens*, N°7, 1983, pp. 133-156.

[28] Philippe Braud, "La violence politique dans les démocraties occidentales", 2 avril 1992, p.2.

[29] Bertrand Badie, "Terrorisme et Etat", *Etudes Polémologiques*, N°1, 1989, p. 10.

[30] Guy Hermet, "A propos de l'obstination historique", *Revue Internationale des Sciences Sociales*, N°133, 1992, p. 390.

[31] "C'est donc à l'émergence de la rationalité dans la sphère morale et à la soumission à la règle étatique qu'il faut imputer la marginalisation progressive de la violence dans les sociétés occidentales", cf. Jean-Claude Chesnais, *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Paris, Pluriel, 1982 (éd. rev. et aug.), p. 16.

[32] Juliusz Bardach, Bogusław Lesnodorski, Michał Pietrzak, *Historia Państwa i Prawa polskiego*, (Histoire de l'Etat et du Droit polonais), Warszawa, P.W.N., 5e éd. 1987, p. 225.

[33] Antoni Maczák, *Rzadzacy i rządzeni. Władza i społeczeństwo w Europie wczesnonowoczesnej* (Gouvernants et gouvernés. Pouvoir et

société en Europe moderne), Warszawa, P.I.W., 1986, p. 134 ; voir aussi Perry Anderson, *l'Etat absolutiste*, tome 2, *l'Europe de l'Est*, Paris, Maspero, 1978, pp. 99-120.

[34] Au XVIIIe siècle l'Etat disposait d'une armée nationale de 16000 hommes, tandis que la noblesse en comptait 30 000 et les voisins (Russie, autriche, Prusse ) entre 200 et 500 000, chiffres cités par Charles Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990* (trad. 1ere éd. 1990), Paris, Aubier, 1992, p. 235.

[35] Alexandre Wolowski, *La vie quotidienne en Pologne au XVIIe siècle*, Paris, Hachette, 1972, p. 59.

[36] Janusz Tazbir, *Kultura szlachecka w Polsce, rozkwit, upadek-relikty* (La culture nobiliaire en Pologne, épanouissement, chute, persistance), Warszawa, W.P., 3e éd. modifiée, 1983, p. 38-39.

[37] zajazd

[38] Jan Stanislaw Bystron, *Dzeje obyczajow w dawnej Polsce, wiek XVI-XVIII* (L'histoire des coutumes dans l'ancienne Pologne, XVI-XVIIIe siècles, 1ère éd. 1932), tome 2, Warszawa, P.I.W., 3e éd. 1976, p. 318.

[39] Ireneusz Ihnatowicz et al., *Spoleczenstwo polskie od X do XX wieku* (La société polonaise du Xe au XXe s.), Warszawa, K. i W., 2e éd. 1988 p. 402.

[40] Georges Balandier, "La violence et la guerre : une anthropologie", *Revue Internationale des Sciences Sociales* N°110, 1986, p. 533.

[41] Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident* (trad. 1ere éd. 1939), Paris, Calmann-Lévy, 1975, pp. 187 et suiv.

[42] Cf. *Kwartalnik Historyczny*, N°1, 1979, pp. 89-129.

[43] Ireneusz Ihnatowicz et al., op. cit., p. 567.

[44] Ludwik Stomma, *Campagnes insolites. Paysannerie polonaise et mythes européens*, Lagrasse, Verdier, 1986, p. 158-166.

[45] cité par L. Stomma, idem, p. 162.

[46] Wincenty Witos, *Moje wspomnienia (Mes souvenirs)*, 1e partie, (1e éd. 1964), Warszawa, Ludowa Spółdzielnia Wydawnicza, 1988, pp. 113-114.

[47] Léon Poliakov, préface à Simon Doubnov, *Histoire d'un soldat juif 1880-1915*, Paris, Cerf, 1988, p. 8 ; Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, Tome 4, *l'Europe suicidaire 1870-1933*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, p. 102 et s/s ; John D. Klier and Shlomo Lambroza (ed.), *Pogroms : Anti-Jewish Violence in Modern Russian History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

[48] Pour la thèse de la provocation, cf. Krystyna Kersten, "Kielce, 4 lipca 1946", *Tygodnik Solidarnosc* N°36, 1981 ; Michael Checinski, *Poland. Communism, Nationalism, Anti-Semitism*, New-York, Karz-Kohl Publishing, 1982, pp. 21-34.

[49] Andrzej Paczkowski (ed.), "Raporty o pogromie" (Rapports concernant le pogrome), *Puls*, N°3, 1991, pp. 101-121.

[50] Bożena Szaynok, *Pogrom Żydów w Kielcach*, op. cit.

[51] *Sprawozdanie z życia mniejszości narodowych za III kwartał 1936*, op. cit., p. 10 ; *Sprawozdanie z życia mniejszości narodowych za IV kwartał 1936*, op. cit., p. 17.

## **Quatre hypothèses comparatives France-Pologne sur la violence antisémite au XXe siècle (Partie 2)**

### **Violence et égalisation des conditions**

La seconde hypothèse s'inscrit davantage dans une perspective toquevillienne. Tout comme la construction de l'Etat, la progressive égalisation des conditions fut enrayée en Pologne par une forte résistance de l'aristocratie foncière qui réussit à imposer le second servage. Mettant en échec la construction de l'Etat, le système seigneurial polonais a maintenu une structure sociale ossifiée jusqu'au XIXe siècle, conférant au noble, au paysan ou au Juif une nature différente.

L'idéologie dite sarmate en Pologne aux XVIe et XVIIe siècles était à la fois idéologie politique du refus d'un pouvoir central absolu et mythe des origines d'une noblesse mégalomane comparable sans doute au mythe aryen dans l'aire germanique, ou au mythe gothique en Espagne [1]. Conférant à la nation des nobles une généalogie distincte (mythe de la Sarmatie et des Sarmates) de celle de la masse des paysans, il s'agissait d'un "racisme" aristocratique, dont il est de nombreuses variantes européennes (Boulainvilliers en France), qui naturalisait les divisions sociales entre ordres ou états en les enracinant dans une généalogie biblique. L'ancêtre des nobles serait Japhet, celui des paysans Cham ("cham" reste une insulte en polonais), quant aux Juifs ils descendraient de Sem. On estimait parfois que des traits physiques différenciaient les nobles des paysans dont, selon un médecin du XVIIIe siècle, certains os du crâne auraient la forme de charrue et d'autres outils agricoles [2]. Rappelons que la constitution polonaise du 3 mai 1791 n'avait supprimé ni la corvée ni le servage qui perdurent dans l'empire russe jusqu'au XIXe siècle.

La dynamique antidémocratique de ce passé nobiliaire ne réside pas seulement dans les chiffres d'une noblesse que des recherches récentes réévaluent à la baisse (3% et non plus entre 8 et 12% comme on estimait précédemment) [3]. Une des conséquences de l'accroissement du pouvoir politique et économique de la noblesse qui,

dès le XVI<sup>e</sup> siècle, se lança dans l'exportation du blé, fut d'étouffer dans l'oeuf le développement des villes et de la bourgeoisie d'où le caractère tardif du capitalisme polonais et de la légitimité de l'activité économique en général. Constituant une brèche dans le système, les villes royales seules échappaient à la tutelle seigneuriale mais depuis le XVI<sup>e</sup> siècle leur proportion s'amointrit au profit des villes privées. Au XVIII<sup>e</sup> siècle on comptait 390 villes privées contre 198 villes royales [4]. Or les villes privées formaient des enclaves dépendantes politiquement et économiquement du système seigneurial, et n'avaient pas la dynamique "révolutionnaire" génératrice de relations sociales plus individualisées et égalitaires, libérées des liens de dépendance personnelles que décrivent Weber ou Simmel à propos du développement urbain occidental [5]. Il importe de le souligner, c'est toute la construction de l'espace public qui fut ainsi bloquée.

De plus, la Pologne ne connût jamais de révolution démocratique fondatrice d'un être ensemble égalitaire faisant des Juifs, comme en France, "partie prenante et constituante du nouvel ordre politique" [6]. Alors qu'en France ils cessaient de former "une communauté", pour, en tant qu'individus devenir des citoyens, ils sont restés une "nation" (au sens de l'Ancien Régime) à l'Est et leur modernisation passera non pas par une confessionnalisation mais une sécularisation du judaïsme. Il serait possible de montrer qu'en Pologne, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, le discours antisémite, lui même, a de manière préférentielle emprunté la forme d'un récit historique rappelant sans cesse l'arrivée des Juifs, véhiculant ainsi symboliquement le mythe de "l'autochtonie" polonaise. Contrairement aux Juifs, les Polonais seraient là de toute éternité. Dans les différents textes, brochures ou même programmes officiels de l'entre deux guerres, la présence juive est appréhendée à travers la catégorie du peuple hôte [7] par opposition au peuple propriétaire [8], comme pour signifier que les Juifs constituent des allogènes, des éternels primo-arrivants, une population migrante/errante par excellence, ayant en quelque sorte abusé de la tolérance polonaise. Etant communément admis que les invités n'ont pas les mêmes droits en (et sur) la Pologne que les véritables propriétaires de la terre, ces catégories s'articulent au sein d'une vision implicitement antidémocratique et inégalitaire de la société.

Le processus d'égalisation des conditions paralysé, la perception sociale du Juif l'assignait à une altérité radicale en le séparant dans sa différence. Comment aurait-il pu apparaître comme "un semblable" partageant une humanité commune, avec les sentiments de "compassion" qui en découlent [9], dans des campagnes où, parfois



encore dans la première moitié du XXe siècle, la communauté villageoise endogame regardait l'habitant du village voisin comme un étranger ? A propos des relations entre Juifs et paysans, des anthropologues avaient remarqué que "chaque groupe use de noms d'animaux pour désigner l'autre et impliquer par là sa sous-humanité. Si un Juif meurt, le paysan usera du terme réservé chez lui à la mort des animaux. (...) Dans la langue du paysan, un paysan mange et un Juif bâfre ; dans la langue du Juif, c'est l'inverse. Pour un paysan : "Ce n'est pas un homme, c'est un Juif". Et le Juif de faire écho : Ce n'est pas un homme, c'est un goy" [10]. Sans même parler de l'imprégnation de l'antijudaïsme, le Juif tenait du "barbare" des sociétés traditionnelles. Il était l'étranger par excellence à qui, particulièrement par temps de crise, une autre morale pouvait s'appliquer. C'est dans ce contexte socio-historique particulier, où la visibilité, la vulnérabilité, l'extranéité du Juif semblent constituer autant de "critères d'une sélection victimaire" [11] que la théorie de la "frustration/agression" ou celle du bouc émissaire prennent toute leur valeur heuristique [12]. Dans quelle mesure la perception sociale d'une altérité radicale du Juif, avec pour corollaire la négation de son humanité, voire sa diabolisation, peut elle rendre compte de cette étonnante multiplication de violences rurales (autre version de la "banalité du mal") au lendemain de la seconde guerre mondiale ? Tout se passe comme si, dans une société par ailleurs éprouvée plus que nulle autre par la guerre, l'expérience de l'occupation excluant les Juifs du genre humain tout en les séparant du reste de la population, n'en autorisait que davantage le passage à l'acte antisémite contre les survivants du génocide.

## **Violence et citoyenneté**

S'il est possible de réfléchir à "l'institution d'un espace public à l'échelle mondiale" [13], en revanche l'idée que la violence puisse être mise hors jeu par le sentiment régulateur d'une humanité partagée reste pour toute une série de raisons un peu courte et suppose un angélisme que rien n'autorise en cette fin de XXe siècle. "Il semble qu'un homme qui n'est rien d'autre qu'un homme a précisément perdu les qualités qui permettent aux autres de le traiter comme leur semblable", écrivait H. Arendt à propos des apatrides et de l'expérience des années trente [14]. On ne saurait en réalité dissocier les droits de l'Homme des droits du citoyen . La multiplication des pogromes et des violences à l'Université suggère que les droits de l'homme sont bien dérisoires dès lors qu'ils ne sont plus transcrits en droits de citoyen, et surtout sanctionnés par la puissance publique [15]. Le rôle de l'Etat est d'autant plus crucial que l'égalité

entre Juifs et non Juifs n'a pas acquis de légitimité culturelle suffisante. N'est-ce pas une révolte dirigée contre le principe de l'égalité de droit entre Polonais non juifs et Juifs polonais que l'on retrouve dans les violences antisémites des années trente, que ce soit sur les marchés ou à l'Université ?

Car les explications économiques (par la concurrence, la crise économique, le chômage etc.) de la violence antisémite sont bien souvent faussement éclairantes. Comme s'interroge Robert Misrahi, "la même cause (recherche du profit et concurrence) produit des effets aussi divers que l'émulation capitaliste "loyale" ou le pogrome antisémite... Comment expliquer ces faits sans faire intervenir des "idées" ?" [16] Les violences antisémites débutaient souvent les jours de marché, par des démolitions de vitrines des magasins juifs ou des actions de boycottage des marchands juifs qui s'accompagnaient parfois d'intimidations à l'encontre de ceux qui achetaient chez "les Juifs". Ces actions de boycottage étaient menés par des militants nationalistes de la National-Démocratie [17], ou du Camp National-Radical [18]. Ce fut notamment le cas dans le fameux pogrome de Przytyk (mars 1936) [19], qui constitua "un tournant" dans la vie d'un grand nombre de Juifs polonais [20]. Mais le thème de la "polonisation" de l'économie doit être lui même compris comme partie intégrante d'un discours nationaliste concernant la défense de la polonité, qui transforme le boycottage des Juifs en "action économique nationale". L'argument de la place (excessive) des Juifs dans l'économie polonaise s'inscrit dans un discours identitaire qui subordonne la catégorie économique (universaliste) à la catégorie culturelle (particulariste) de la polonité. Par référence aux travaux de Karl Polanyi et de Louis Dumont [21], il serait aisé de montrer que dans l'idéologie nationaliste polonaise la catégorie économique n'est pas une catégorie autonome. Avec l'économie polonaise aux Polonais non juifs, on en appelle à une ethnicisation de l'économie (sur le mode de l'appartenance) et non pas à une juste répartition des ressources entre habitants d'un Etat (sur le mode de l'intérêt public).

De même, la violence dans les universités peut apparaître comme idéal-typique dans la mesure où son enjeu est une recomposition symbolique des murs du ghetto dans cet espace universaliste, d'assimilation par excellence, qu'est l'Université. Cette violence, qui n'épargnait pas les professeurs ou étudiants polonais qui prenaient la défense des Juifs, était souvent déclenchée lorsque ces derniers refusaient d'obtempérer et de rejoindre ce qu'on appelait les "banques du ghetto" [22]. Commentant sur le vif la violence universitaire, le sociologue Stefan Czarnowski y décelait "l'écho d'une tradition

séculaire ne tolérant le Juif qu'à la condition qu'il ne sorte pas du ghetto et qu'il ne s'efforce pas d'égaliser en droits et en devoirs le reste de la société" [23]. Ici, la théorie du ressentiment de Norbert Elias nous aide à comprendre ce moment crucial où l'ordre des choses qui apparaît aux "groupes établis" comme naturel commence à vaciller, "quand un groupe marginal socialement inférieur, méprisé et stigmatisé, est sur le point d'exiger l'égalité non seulement légale, mais aussi sociale, quand ses membres commencent à occuper dans la société majoritaire des positions qui leur étaient autrefois inaccessibles, c'est à dire quand ils commencent à entrer directement en concurrence avec les membres de la majorité en tant qu'individus socialement égaux" [24]. Ainsi selon Norbert Elias, les groupes établis "acceptent comme allant de soi de se trouver en concurrence avec des membres de leur propre groupe quand il s'agit d'obtenir des promotions sociales. Mais ils ressentent comme une humiliation insupportable de devoir entrer en concurrence avec des membres d'un groupe marginal méprisé" [25].

En ce sens la violence de l'antisémitisme dit "de concurrence" serait davantage une violence réactive à une situation d'égalité perçue comme fondamentalement illégitime. L'enjeu n'est pas l'inégale distribution des Juifs dans différents secteurs de l'économie mais au contraire l'égalité entre individus que présuppose la concurrence. Rappelons d'ailleurs que c'est précisément dans ses pages consacrées à la dialectique de l'égalité, que Raymond Aron traite du racisme et du nationalisme [26]. La chasse aux Juifs à l'université signifie le refus de l'égalité entre individus en fonction de leur mérites, c'est à dire de ce qu'ils font et non pas ce qu'ils sont, dans une situation de rareté. La rareté ou la frustration relative contribuent à rendre compte de la violence, mais la signification de la violence antisémite réside ici dans le refus culturel d'une citoyenneté universaliste, égalitaire entre Juifs polonais et Polonais non juifs. Cette égalité de droit, conférée par la citoyenneté moderne, se trouve ainsi fortement délégitimée au moment même où elle tente de s'instaurer. De telle sorte que la violence s'exacerbe non pas lorsque les Juifs constituent un groupe séparé et méprisé, plus ou moins spécialisé dans certains rôles économiques et collectivement imbriqué dans un système social hiérarchisé en statuts, mais précisément à l'heure de la transition vers une société égalitaire, lorsque cette transition n'est ni le résultat d'une transformation sociale et culturelle progressive ni garantie par un Etat fort.

En France, la nation fut construite autour de l'Etat. En Pologne, au contraire, c'est la nation, en tant que communauté culturelle, qui

reconstruit l'Etat après une longue période d'absence, de même que l'entrée dans l'ère de la politique des masses (mouvements ouvrier et nationaliste) précède l'Etat. Confronté à un nationalisme qui récuse le fondement politique de la communauté au profit d'une communauté culturelle dont l'identité fut souvent conçue comme consubstantielle au catholicisme [27], l'Etat en France, jusqu'à Vichy, "parvient à imposer son propre ordre. Il plie parfois mais ne rompt pas" [28]. Inversement proportionnelle à la force de l'Etat, la catholicisation du lien national se poursuit en Pologne depuis le XVIIe siècle, toutefois l'énonciation doctrinale d'un lien essentiel entre polonité et catholicité dans le nationalisme (des nationalistes) est postérieure à la renaissance de l'Etat [29]. Mais contrairement au cas français d'un Etat doté d'une grande légitimité, le jeune Etat polonais ne pourra résister au cours de l'entre-deux-guerres à une mobilisation nationaliste et antisémite puissante qui véhicule une représentation substantialiste de l'identité nationale.

L'expansion de la violence antisémite des années 1935-1937 fait basculer le rapport de forces au profit du nationalisme endécien (National-démocrate) aspirant à la dédifférenciation de l'Etat, et qui, tout comme le mouvement "Völkische" en Allemagne [30], fit de l'antisémitisme un instrument de mobilisation privilégié. Comme en Allemagne, l'affirmation nationaliste et la tentation fasciste sont d'autant plus fortes en Pologne que la construction nationale est tardive [31]. Selon Guy Hermet, le totalitarisme en Europe centrale, s'est développé "comme une confirmation exaltée d'un destin national trop longtemps bafoué" et en ce sens le nationalisme polonais de l'entre-deux guerres représente bien un cas de figure du "peuple contre la démocratie" [32]. Largement déstabilisé depuis la mort de Pilsudski par le mouvement nationaliste, l'Etat en Pologne s'engage dans un processus totalitaire de "transformation de l'Etat d'instrument de la loi en instrument de la nation" [33], avec la transformation corrélative des citoyens juifs en citoyens de seconde zone. L'adoption par nombre de corporations professionnelles du "paragraphe aryen" en est un des nombreux indicateurs. Certes, sur le plan juridique, ce processus n'aboutit pas du fait de l'invasion allemande. Cependant dès 1935, les "affaires juives" sont prises en charge par le Département consulaire du Ministère des Affaires Etrangères [34] et la majorité de la classe politique estime désormais que le règlement de la "question juive" passe par la nécessité de l'émigration des Juifs à Madagascar ou ailleurs.

La violence antijuive des années 1935-1937 précipite la logique de la dédifférenciation de l'Etat et celle-ci facilite en retour la violence. Elle

se déploie en parallèle avec l'affirmation de l'idée qu'il n'y a de droits que pour les nationaux (au sens ethnique de Volk). Il serait facile de multiplier les exemples tant de l'absence d'une volonté politique ferme que de la passivité des autorités sur le terrain, pour tenter d'empêcher la violence. Lorsqu'en 1936, une délégation juive se rendit chez le directeur du département des nationalités, pour lui demander d'interdire les appels aux pogromes, celui-ci répondit : "Tout le monde est aujourd'hui antisémite en Pologne. Nous ne pouvons assigner un policier à chaque Juif et nous n'avons pas l'intention de pendre nos jeunes parce qu'ils sont antisémites" [35]. Ce diagnostic est d'ailleurs repris par certains historiens estimant que "l'on ne pouvait ni prévoir tous les Przytyk, ni placer un policier devant chaque vitrine juive" [36]. De même, en dépit des démarches des représentants de la population juive de Brest auprès des pouvoirs publics locaux, et de la présence d'un nombre suffisant de policiers sur place, les démolitions des magasins et des maisons juives ont duré 16 heures [37].

Face à l'agitation nationaliste, le postulat des places séparées pour les Juifs était accepté et parfois imposé par une partie des enseignants [38], ce qui constituait une légitimation inespérée de l'action violente menée par les étudiants fascistes. Sur autorisation du Ministre Swietoslowski, le recteur de l'Université de Varsovie émit une circulaire (5 octobre 1937) qui prescrivait, dans l'amphithéâtre, les places paires aux Polonais, les places impaires aux Juifs et les places non numérotées aux autres [39]. En novembre, 1937 le recteur de l'Ecole Polytechnique de Varsovie interdit aux Juifs ayant protesté contre les bancs du ghetto de suivre les cours de l'Ecole tandis qu'en décembre 1937, c'est le recteur de l'Ecole Polytechnique de Lwow qui annonça l'institution de bancs spéciaux [40].

Il y a donc une interaction entre violence antisémite et ethnicisation de l'espace public en Pologne : on s'achemine vers une expulsion des Juifs du droit. Chaque fois le principe de la légitimité démocratique garantissant aux Juifs l'égalité des droits se trouve battu en brèche par une légitimité ethnique qui, de fait, les exclut du droit et de cet espace commun. Le processus de leur entrée égalitaire dans l'espace public semble intolérable et suscite une violence qui s'estime légitime. Comme l'écrit de manière suggestive M. Oriol, "réaction anti-universaliste, la violence raciste s'accomplit toujours comme une affirmation de l'illégitimité du droit, c'est à dire comme transgression légitimée par un registre existentiel plus profond que celui de l'universalité conceptuelle" [41]. Ainsi, le premier président de la jeune République polonaise (G. Narutowicz), bénéficiant du report des voix des minorités nationales fut assassiné en 1922, une semaine après son

élection par un nationaliste polonais qui lui reprochait d'avoir été élu par les Juifs, tandis qu'une intense campagne nationaliste stigmatisait en Narutowicz "l'élus des Juifs" [42]. L'assassinat fut suivi, dans le mouvement nationaliste, d'un "culte du meurtrier". Ce dernier exécuté, des messes étaient célébrées pour le repos de son âme [43]. Autant dire qu'un Léon Blum ou un Pierre Mendès France étaient à peu près non envisageables en Pologne.

## **Violence et identité**

La contestation violente de la légitimité démocratique par une légitimité ethnique semble constituer une caractéristique de l'Europe du Centre-Est au XXe siècle. Il reste cependant à expliciter la facilitation de la violence par la dimension passionnelle qui s'introduit dans le jeu politique dans le sillage de la thématique identitaire. Selon un certain nombre d'auteurs, les mythes identitaires, et en particulier le thème de l'identité menacée ou incertaine, mettent en branle des mécanismes psycho-sociaux profonds, fortement corrélés avec le racisme [44]. D'ailleurs selon Stanislaw Ossowski qui souligne les tendances de nombreuses sociétés non modernes à "biologiser" leurs particularités culturelles, "les mythes ethniques" impliquent souvent la notion (socialement construite) d'une "origine commune", celle d'un "lien de sang", d'un "lien substantiel" entre générations [45].

Précisément parce qu'il développe sa rhétorique autour du principe d'identité, il semble bien que "parmi les grandes idéologies modernes, le nationalisme exprime et canalise les passions collectives les plus intenses" [46]. Et cela a fortiori dans le cas du nationalisme ethno-culturel d'Europe du Centre-Est qui se construit autour de la défense de la "nation-communauté" par opposition à la "nation politique" [47].

Est-il possible d'articuler ces observations sur une analyse du politique ? Dans un système politique à Etat fort qui produit un espace public refoulant dans le privé les identités particularistes, celles-ci se trouvent affectées d'une valeur idéologique neutre. "La culture est dépolitisée" [48]. A l'inverse, la faiblesse, puis l'absence de l'Etat en Pologne, son intégration au XIXe siècle dans des empires, semblent favoriser l'épanouissement d'une "culture communautaire du politique" [49]. L'incessante introduction des catégories culturelles dans le débat politique, leur idéologisation, en sont les corollaires. La polonité devint dans l'idéologie nationaliste une catégorie politique. En même temps un bon observateur pouvait noter, au début du siècle, que "l'antisémitisme nationaliste ne combat pas les Juifs en tant que Juifs, mais en tant que représentants de certains courants politiques



soi disant ennemis de la politique « nationale » [50] ". En effet, dans une pensée nationaliste qui avait théorisé "l'égoïsme national" Zygmunt Balicki, *Egoizm narodowy wobec etyki* (L'égoïsme national à l'égard de l'éthique), Lwow, 1903.]], ne pas être "national", c'était être "antinational", de telle sorte que "juif" devint synonyme d'"antinational" tout comme les représentants de courants idéologiques concurrents à la tradition nationale-démocrate (socialistes, libéraux etc.) étaient qualifiés d'ennemis de la nation, "Juifs" ou "enjuivés" [51], *Przegląd Narodowy* N°4, 1912, pp. 337-355.]]. De telle sorte que la traduction polonaise, et sans doute plus généralement est-européenne, de ce que Léon Poliakov appelle "la causalité diabolique" [52] emprunte de manière préférentielle la forme d'une "causalité ethnique". Dans l'univers de la nation ethnique "l'ennemi est intérieur aussi bien qu'extérieur. L'ennemi c'est celui qui n'appartient pas à l'ethnie" [53]. Le responsable des malheurs d'une société qui s'identifie à une "communauté" est l'Autre ethnique, et c'est précisément dans cette configuration communautaire du jeu politique que l'adversaire risque toujours de revêtir l'apparence du traître. Rappelons ici que c'est le thème de la trahison qui semble mobiliser les pogromes au lendemain de la première guerre mondiale ; les Juifs faisant chaque fois figure d'agent de l'ennemi (russe/bolchevique ou ukrainien).

La logique d'autodéfense identitaire s'exacerbe dans les années trente. A ce moment, l'antisémitisme nationaliste connaît une inflexion racisante très nette avec l'idée que l'assimilation des Juifs, érigés en menace ontologique pour la polonité, n'est ni possible ni souhaitable. Dès lors comme l'écrit P. A. Taguieff à propos de la configuration idéologique antijuive, "trois voies possibles s'offrent logiquement pour tenir à distance cette extranéité menaçante : l'exclusion interne ou la séparation prescrite(ghetto,apartheid),l'expulsion,l'extermination" [54]. C'est au nom de l'autodéfense nationaliste que l'on démolissait les boutiques juives, c'est au nom de l'autodéfense qu'on organisait des journées sans Juifs à l'université [55], et c'est pour la même raison que l'on échafaudait des projets pour les faire émigrer/expulser.

Ajoutons que les phénomènes d'ethnisation du débat politique, avec pour corollaire le danger d'une absolutisation des catégories culturelles et d'une transformation de l'adversaire politique en ennemi ethnique, constituent un risque majeur dans une Europe du Centre-Est en proie aux inquiétudes identitaires [56]. C'est le cas à fortiori dans une société historiquement marquée la disparition de sa souveraineté et la domination étrangère. La contestation de la légitimité démocratique

par une légitimité ethnique implique non pas un conflit dans, mais sur les règles du jeu politique. Elle nie les conflits dans la société pour ne les admettre qu'entre communautés, produisant ainsi une énonciation antipolitique du politique. La charge passionnelle véhiculée par les catégories identitaires est d'autant plus explosive que la jeunesse de la démocratie polonaise ne lui a jamais permis d'établir une régulation suffisante des passions qui traversaient la société [57].

C'est l'accusation de meurtre rituel qui mobilise la foule au lendemain de la seconde guerre mondiale à Rzeszow, à Cracovie, et à Kielce [58]. Héritage superstitieux de l'antijudaïsme chrétien, cette croyance est, si l'on peut dire, une rationalisation anticipée de la violence communautaire. Elle est une justification des crimes à venir. Mais indépendamment de la spécificité antisémite de la violence communautaire, les massacres commis aujourd'hui par les Serbes dans l'ex-Yougoslavie au nom de la "purification ethnique", avec les fantasmes de l'homogénéité qu'ils supposent, indiquent suffisamment le potentiel passionnel de l'ethnicité lorsqu'elle n'est pas politiquement régulée.

Ces quatre hypothèses complémentaires sont une tentative pour corréliser la violence antisémite aux modes de construction du politique. Il va sans dire qu'elles ne sont pas exhaustives. Par exemple, une réflexion plus approfondie devrait être poursuivie sur la construction de la démocratie, de l'espace public ainsi que sur le pluralisme social et son acceptation. Il reste que la construction du politique en Pologne (dé-différenciation de l'Etat, processus d'égalisation des conditions tardif, faiblesse de l'Etat et de la légitimité de la citoyenneté universaliste, faible dissociation entre culture et politique et donc non autonomisation du politique, modèle culturel de la nation, manque de médiations politiques entre "communautés") est en tous points inversée, comparée à la trajectoire française. Si ces hypothèses sont heuristiques elles permettent de mieux comprendre la marginalisation de la violence antisémite physique en France au XXe siècle (jusqu'à Vichy) et son expansion en Pologne.

[Revenir à la partie précédente](#)

---

[1] Léon Poliakov, *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, Calmann-Lévy, 1971.

[2] Jan Stanislaw Bystron, Dzeje obyczajow w dawnej Polsce, wiek XVI-XVIII, tome 1, op. cit., p. 146.

[3] Les travaux d'Andrzej Wyczanski, Antoni Maczak et Jerzy Topolski, cf. Jean Berenger et Daniel Tollet, "La genèse de l'Etat moderne en Europe orientale : synthèse et bilan", in Genèse de l'Etat moderne, Paris, C.N.R.S., 1990, p. 50.

[4] Maria Bogucka, Henryk Samsonowicz, Dzeje miast i mieszczanstwa w Polsce przedrozbiorowej (Histoire des villes et de la bourgeoisie en Pologne avant les partages), Wroclaw, Ossolineum, 1986, p. 400.

[5] Georg Simmel, Philosophie de la modernité. La femme, la ville, l'individualisme (trad.), Paris, Payot, 1989, pp. 225-7 243-252 ; Jacques Le Goff, La civilisation de l'Occident médiévale, (2e éd.), Paris, Flammarion, 1982, pp. 56-61, 266-274.

[6] Dominique Schnapper, "La Révolution, le citoyen et les Juifs en France", in La Question de l'Etat, Paris, Denoël, 1989, p. 82.

[7] gosc

[8] gospodarz

[9] Robert Legros, L'idée d'humanité, introduction à la phénoménologie, Paris, Grasset, pp. 150-166.

[10] Mark Zborowski et Elisabeth Herzog, Olam. Dans le shtetl d'Europe centrale avant la Shoah (trad. titre original, Life is with People, 1952), Paris, Plon, 1992, pp. 147-148.

[11] René Girard, Le bouc émissaire, (1982) Paris, Livre de Poche, 1986, p. 29.

[12] John Dollard et al., Frustration and Aggression (1939), New Haven, Yale University Press, 1969 ; Yves Chevalier, L'antisémitisme. Le Juif comme bouc émissaire, Paris, Cerf, 1988.

[13] Claude Lefort, "L'idée d'humanité et le projet de paix universelle", in Ecrire. A l'épreuve du politique, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 246.

[14] Hannah Arendt, L'impérialisme (trad. 1ere éd. amér. 1951), Paris, Fayard, 1982, p. 288. On discute pour savoir si H. Arendt s'inscrit dans une critique anti-moderne et différentialiste des droits de l'Homme

(c'est l'interprétation de Alain Renaut-Lukas Sosoe, Philosophie du droit, Paris, PUF, 1991, p. 185-207) ou si elle insiste, au contraire, sur l'indissociabilité des droits de l'homme et des droits du citoyens (comme l'estime Robert Legros, "Hannah Arendt : une compréhension phénoménologique des droits de l'homme", Etudes phénoménologiques N°2, 1985, pp. 27-53)

[15] Jean Baechler, "Droits de l'Homme ou droits du citoyen", Commentaire, N°39, 1987, pp. 499-508.

[16] Robert Misrahi, La condition reflexive de l'homme juif, Paris, Julliard, 1963, p. 101.

[17] N.D.

[18] O.N.R.

[19] Sur le pogrome de Przytyk, Joshua Rothenberg, "The Przytyk Pogrom", Soviet Jewish Affairs, N°2, 1986, pp. 29-46. Regina Renz, "Ludnosc zydzowska w Przytyku" (La population juive de Przytyk), B. Z. I. H., N°3-4, 1988, pp. 180-183 en particulier ; Adam Penkalla, "The 'Przytyk Incidents' of 9 March 1936 from Archival Documents", Polin. A Journal of Polish-Jewish Studies, Vol. 5, 1990, pp. 327-359

[20] Joseph Marcus, Social and Political History of the jews in Poland, 1919-1939, Berlin, New York, Mouton, 1983, p. 359.

[21] K. Polanyi, La grande transformation (trad.), Paris, Gallimard, 1983 ; L. Dumont, Homo Aequalis. Genèse et épa-nouissement de l'idéologie économique, Paris, Gallimard, 1977.

[22] Par exemple à l'Ecole Polytechnique de Lwow en janvier 1936, cf. Sprawozdanie z zycia mniejszosci narodowych za I kwartal 1936, Ministerstwo Spraw Wewnetrznych, wydzial narodowosciowy, Warszawa, 1936, p. 104.

[23] "Wywiad z prof. Stefanem Czarnowskim" (Entretien avec le prof. S.Czarnowski,1936), Dzieła, tome V, op. cit., p. 61.

[24] "Notes sur les juifs en tant que participant à une relation établis-marginaux", in Norbert Elias par lui même (trad.), Paris, Fayard, 1991, p. 152-153.

[25] idem.

[26] Les désillusions du progrès, essai sur la dialectique de la modernité, Paris, Calmann-Lévy, 1969, chap. III.

[27] Il est question ici du "nationalisme des nationalistes" (R. Girardet) et du modèle construit par Pierre Birnbaum, "Nationalisme à la française", in Gil Delannoi et Pierre- André Taguieff (ed.), Théories du nationalisme, Paris, Kimé, 1991, pp. 125-138.

[28] Pierre Birnbaum, "Nationalismes : la comparaison France/Allemagne", Revue Internationale des Sciences Sociales, N°133, 1992, p. 430.

[29] "Le catholicisme n'est pas un supplément de la polonité, (...) mais réside dans son essence, dans une grande mesure il en constitue l'essence.", Roman Dmowski, Kosciol, Narod i Panstwo (L'Eglise, la Nation, et l'Etat, 1927), Chicago, The Roman Dmowski Institute of America, 1985, p. 21.

[30] George L. Mosse, The crisis of German Ideology. Intellectual Origins of the Third Reich, New York, Grosset and Dunlap, 1964, p. 133.

[31] On fait référence à la perspective de S. Rokkan, cf. Stein Rokkan, Bernt Hagtvet, "The Conditions of fascist victory", in S.V. Larsen et al., Who were the Fascists ?, Bergen, Universitetsforlaget, 1980, pp. 131-152 ; Guy Hermet, "L'autoritarisme", in M. Grawitz et J. Leca (éd.), Traité de Science Politique, tome 2, Paris, P.U.F., 1985, p. 298.

[32] Guy Hermet, Le peuple contre la démocratie, Paris, Fayard, 1989, p. 205.

[33] Hannah Arendt, L'impérialisme, op. cit. p. 251.

[34] Andrzej Chojnowski, Koncepcje polityki narodowosciowej rzadow polskich w latach 1921-1939 (Les conceptions en matière de politique des nationalités des gouvernements polonais dans les années 1921-1939), Wroclaw, Ossolineum, 1979, p. 222.

[35] cité par Pawel Korzec, Juifs en Pologne. La question juive pendant l'entre-deux-guerres, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1980., p. 248.

[36] Wladyslaw Pobog-Malinowski, Najnowsza historia polityczna Polski (Histoire politique contemporaine de la Pologne, Tome 2, 1914-1939., 2e éd. rev. corrigée et complétée), Londres, 1983, p. 813.

[37] Cf. en particulier l'adresse du député Emile Sommerstein au Premier ministre et ministre de l'intérieur F. Slawoj-Skladowski (le 21 mai 1937) et la réponse du Premier ministre, in Jerzy Tomaszewski, "Dwa dokumenty o pogromie w Brzesciu" (Deux documents à propos du pogrome de Brest), B.Z.I.H., N°49, 1964, pp. 58-67.

[38] Pawel Korzec, Juifs en Pologne, op. cit. pp. 256-257.

[39] Andrzej Garlinski (ed.), Dzeje uniwersytetu warszawskiego 1915-1939 (Histoire de l'université de Varsovie 1915-1939), Warszawa, P.W.N., 1982, pp. 279-280.

[40] Les "bancs de ghetto" dans les Universités de Pologne, Races et Racisme. Groupement d'Etude et d'information, N°7, 1938, pp. 9-13.

[41] Michel Oriol, "L'espace symbolique du racisme. Entre le discours de légitimation et les pratiques de transgression", Peuples méditerranéens, N°51, 1990, p. 67.

[42] C'est à une réitération symbolique de cet épisode qu'on a assisté lors des élections présidentielles de 1990, où une rumeur persistante attribua une fausse judéité à Mazowiecki, concurrent de Lech Walesa à la présidence, afin de le délégitimer comme candidat.

[43] Adam Prochnik, Pierwsze pietnastolecie Polski niepodleglej. Zarys dziejow politycznych (Les premières quinze années de la Pologne indépendante. Esquisse d'histoire politique, 1933), Warszawa, K.i W., 1957, p. 156.

[44] Robert Pages, "Du reportage psycho-sociologique et du racisme : à propos de la marche civique sur Washington", Revue française de sociologie, N°4, 1963, pp. 424-437 ; Marie Jahoda, "La fonction psychologique du préjugé racial", in Henri Mendras, Eléments de sociologie, Paris, Armand Colin, 1978, pp. 81-112 ; Léon Poliakov (éd), Le couple interdit : entretiens sur le racisme. La dialectique de l'altérité socio-culturelle et la sexualité, Paris, Mouton et EHESS, 1980 ; Gérard Lemaine, Jeanne Ben Brika, "Racisme et descendance", Information sur les Sciences Sociales N°2, 1988, pp. 237-264.

[45] Stanislaw Ossowski, Wiesz spoleczna i dziedzictwo krwi (Le lien social et l'héritage du sang, 1939), in Dzieła (OEuvres), Tome II, Warszawa, P.W.N., 1966.



[46] Pierre-André Taguieff, "L'identité nationaliste", Lignes, N°4, 1988, p. 31. Voir aussi Jean Baechler, Qu'est ce que l'idéologie, Paris, Gallimard, 1976, p. 346.

[47] En termes d'ideal-types, tels qu'ils ont été par exemple revisités par Dominique Schnapper, La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990, Paris, Gallimard, 1991, chap. 1. Sur la discussion de ces concepts dans le cadre est-européen, cf. Pierre Kende, "Plaidoyer pour la nation politique (Thèses sur l'Europe du Centre-Est)", La Nouvelle Alternative N°20, 1990, pp. 38-39, et "Quelle alternative à l'Etat-nation ?", Esprit, octobre 1991, pp. 23-30.

[48] Jean Leca, "Perspectives démocratiques", in J. Leca, R. Papini (éd.), Les démocraties sont elles gouvernables ?, Paris, Economica, 1985, p. 176 ; du même auteur, "A propos de l'Etat : la leçon des 'Etats non-occidentaux'", in Etudes dédiées à Madeleine Grawitz, Paris, Dalloz, 1982, p. 202-203.

[49] Sur la notion de culture communautaire du politique, Bertrand Badie, "Communauté, individualisme et culture", in Pierre Birnbaum et Jean Leca, Sur l'individualisme, théories et méthodes, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1986, p. 122.

[50] Jozef Lange, Postep a nacyonalizm (Le progrès et le nationalisme), Warszawa, 1913, p.79.

[51] Par exemple Zygmunt Balicki, "Apolityczny wplyw Zydow" [[L'influence apolitique des Juifs

[52] Léon Poliakov, La causalité diabolique, essai sur l'origine des persécutions, Paris, Calmann-Lévy, 1980.

[53] Communication d'Yves Roucaute, in Les Pouvoirs de l'abject. La xénophobie serait-elle une norme psychique ?, Nice, Université de Nice Sophia-Antipolis, 1992, pp. 227-228.

[54] Pierre-André Taguieff, "Les métamorphoses idéologiques du racisme et la crise de l'antiracisme", in Face au racisme, tome 2, Paris, La Découverte, 1991, p. 47.

[55] A la journée sans Juifs de janvier 1937 à l'Université de Varsovie, des tracts étaient distribués dont voici la tonalité "Partout où tu rencontreras un Juif brises lui les dents à coups de barre de fer. N'hésite pas, même s'il s'agit d'une femme. Ne crains rien et ne

regrette qu'une seule chose, c'est de n'avoir pas frappé assez fort !...", cité in Les "bancs du ghetto" dans les Universités de Pologne, op. cit., p. 5. D'autres tracts étudiants d'une violence comparable sont Cites Par Szymon Rudnicki, Oboz Narodowo-Radykalny, Geneza I Dzialalnosc (Camp National-Radical, genèse et activité), Warszawa, Czytelnik, 1985, pp. 303 et 373.

[56] Pierre Hassner, "L'Europe et le spectre des nationalismes", Esprit, octobre 1991, pp. 6-7 ; Predrag Matvejevitch, "Maladies identitaires en Europe centrale et orientale", La Quinzaine littéraire N°597, 16-31 mars 1992, p. 7. Danilo KIS, "Le coeur en biscuit ou du nationalisme", Sud, N°66, 1986, p. 19.

[57] Nous faisons référence à la thèse de Philippe Braud sur l'aptitude supérieure des démocraties à gérer les dynamismes émotionnels qui traversent la société, Le jardin des délices démocratiques. Pour une lecture psycho-affective des régimes pluralistes, Paris, Presses de la FNSP, 1991.

[58] Michel Borwicz, "La Pologne et les survivants", Esprit N°6, juin 1986, p. 57.